Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Secrétariat de l'Inspection

Affaire suivie par : Nadia BOUDIER

Tél: 03 85 90 94 20 Mél: 0710093R@ac-dijon.fr

7 rue de la providence 71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Note de service n°1 septembre 2022

Je souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée 2022, dans un contexte et des conditions que chacun saura apprécier, en espérant -l'espoir fait vivre- que les mauvais moments du confinement sont maintenant derrière nous.

Vous avez reçu, en date du 31 août 2022, la note de service départementale, laquelle reprend les priorités à afficher pour cette année scolaire.

Cette note sera diffusée maintenant chaque début d'année.

Quelques précisions et compléments ci-après.

Projets d'école

Quelques écoles n'ont pas, à ce jour, finalisé leur projet d'école. Pour plusieurs d'entre elles, pour des raisons particulières, un délai supplémentaire nous avait été demandé, et acté comme tel.

Pour les autres, nous vous remercions de nous indiquer l'état d'avancement de la rédaction du projet d'école, en nous précisant la date probable de transmission.

Par ailleurs, les 6 heures évoquées dans la note départementale, et dédiées à la rédaction du projet d'école, pourront être utilisées, pour les écoles ayant déjà finalisé leur projet, à d'autres fins.

Il appartient à chaque équipe de décider de l'utilisation de ces heures.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

« Plan Sciences »

Ce plan a été d'emblée présenté comme un dispositif basé sur l'initiative et le volontariat des équipes enseignantes :

« Le Plan sciences et technologie épousera le modèle d'une formation de proximité, attentive aux demandes des professeurs. Il se fondera sur l'expression de leurs besoins pour adapter les modalités de la formation proposée. L'offre de formation sera donc souple, locale, déclenchée sur le fondement du volontariat et ajustée à la demande ».

De fait, je remercie les équipes d'école qui souhaiteraient s'engager, d'une manière ou d'une autre, dans une formation en sciences et technologie, de prendre dès maintenant l'attache de l'équipe de Chalon 1.

Nous avons pris contact avec l'IUT de Chalon, avec lequel nous avons déjà travaillé dans le passé, pour un partenariat à définir.

Egalement, des projets cycle 3/collège (certains existent déjà) pourraient être initiés.

APQ (activités physiques quotidiennes)

Ce dispositif est généralisé à partir de cette rentrée.

Cependant, il appartient à chaque équipe d'école et à chaque enseignant d'adapter son application, en fonction des situations :

Les 30' APQ sont mises en place <u>les jours où les élèves ne bénéficient pas de temps</u> <u>d'enseignement en EPS.</u>

- Une tenue sportive n'est pas nécessaire ;
- La cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être <u>fractionnées et combinées</u> sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), en articulation ou en lien avec les temps d'enseignement. <u>Les temps de récréation peuvent aussi être investis</u> pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité grâce à des pratiques ludiques.

Langues vivantes

Égalité Fraternité

Afin de faire le point sur les possibilités « d'école immersive » (écoles dans lesquelles l'enseignement est partagé, [Français/Langue étrangère]), nous vous proposons une réunion d'information le 18 octobre à 17h30 – Chalon 1- ouverte à toutes les équipes qui pourraient être intéressées, où même aux enseignants, à titre personnel.

Merci de nous confirmer votre présence au plus tard le 11 octobre, si vous souhaitez y participer.

Orientation des élèves

Deux dates nous sont d'ores et déjà communiquées, en ce qui concerne les orientations des élèves vers l'enseignement spécialisé ou l'enseignement adapté (dates limites) :

- 1er mars 2023 : Ulis collège

- 7 avril 2023 : Ulis école, Segpa, maintien en maternelle.

L'inspecteur de l'éducation nationale

Charles PERRIN